

## Allocution de Mme Isabelle Chassot, conseillère d'Etat, directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport

### La protection du patrimoine en péril

« La protection des monuments historiques est l'exemple parfait de la collaboration entre la Confédération et les cantons ... Avec sa politique de subventions, la Confédération ne souhaite pas seulement promouvoir le travail des artisans du patrimoine mais aussi la formation de spécialistes, notamment dans le domaine de la protection des monuments et de l'archéologie. » Ainsi s'exprimait Ruth Dreifuss, Conseillère fédérale, dans l'éditorial de la brochure présentant le programme romand des journées européennes du patrimoine de 2002. Elle déclarait également que « les attentes de la population en matière de planification et de mise en œuvre de travaux de restauration sont grandes. »

Moins de 5 ans plus tard, dans le contexte de l'examen de la réforme de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, le Conseil fédéral envisageait un désengagement total de la Confédération dans le domaine en renvoyant la protection du patrimoine culturel à la seule responsabilité des cantons. Fort heureusement, aux termes de débats animés, la protection du patrimoine culturel et des monuments historiques demeurera une tâche commune de la Confédération et des cantons.

Depuis lors, les ressources allouées par la Confédération à la protection du patrimoine culturel ont pourtant été réduites de manière drastique. De 1993 à 2004, le budget fédéral pour le patrimoine culturel et les monuments historiques s'élevait en moyenne à 38 millions de francs par an ; pour la période 2008-2011, à tout juste 21 millions par an en moyenne. Le Conseil national et le Conseil des États ont heureusement corrigé à la hausse ces montants lors des débats sur le budget en 2007, 2008 et 2009. Malgré ces décisions du parlement, le Conseil fédéral a proposé une nouvelle réduction de la contribution fédérale dans le cadre du programme de consolidation 2011-2013, proposition fort heureusement retirée suite à la vive réaction des cantons.

Dans ces circonstances, il est nécessaire et urgent d'inlassablement informer sur le patrimoine afin d'en favoriser la connaissance et le respect. Les Journées européennes du patrimoine jouent un rôle important dans ce sens. Elles ont pour ambition de révéler aux citoyennes et citoyens les richesses de l'héritage culturel qui détermine leur environnement quotidien. Au-delà de la découverte de lieux inédits, ces voyages intérieurs dans le temps et dans l'espace montrent la diffusion des idées, l'universalité des émotions, la permanence des comportements et la présence d'un héritage qui détermine notre façon d'être et que nous adaptons sans cesse à notre vécu. A une époque de grande mobilité, il est essentiel de montrer et de reconnaître à la fois ce qui nous unit et ce qui fait notre diversité, quel que soit le prestige des objets présentés. Les Journées européennes du patrimoine prouvent que notre identité culturelle s'est forgée dans le terreau du quotidien autant que dans la cour des grands et qu'il y a autant de vérité cachée et de fierté à retrouver dans les modestes témoignages qu'on a bien voulu nous transmettre que dans les grands monuments.

Les actions de sensibilisation sont incontestablement un facteur important de l'efficacité à moyen et long terme de toute politique de protection du patrimoine. Chaque citoyenne ou citoyen a la responsabilité de la protection de notre patrimoine culturel commun. Les Journées européennes du patrimoine donnent à chacune et chacun la possibilité d'exprimer, par sa participation, cette responsabilité citoyenne.

## Le texte prononcé fait foi.

### Isabelle Chassot

Membre du Conseil d'Etat du Canton de Fribourg, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Après ses études de droit à l'Université de Fribourg (licence bilingue en 1988), Isabelle Chassot a obtenu son brevet d'avocate en 1992. Elle a exercé plusieurs activités dans le domaine juridique, avant de s'orienter vers des mandats axés sur la pratique gouvernementale. Elle a ainsi été collaboratrice scientifique auprès du Département fédéral de justice et police (1995-1997), collaboratrice personnelle du Conseiller fédéral Arnold Koller (1997-1999), puis de la Conseillère fédérale Ruth Metzler-Arnold (1999-2001). Durant ces années, elle a siégé au sein du législatif fribourgeois (1992-2001) et a été active dans plusieurs commissions, associations et fondations. Elue Conseillère d'Etat, elle est entrée en fonction à l'Exécutif de son canton au 1<sup>er</sup> janvier 2002. Elle assume depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2006 la présidence de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique CDIP.

